

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 octobre 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 26 octobre 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous et, à travers vous, au Conseil de sécurité pour attirer votre attention sur le tour qu'a pris récemment le processus de règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie).

Ce faisant, je voudrais exprimer ma sincère gratitude au Secrétaire général, Kofi Annan, et à sa Représentante spéciale, Heidi Tagliavini, pour leurs efforts inlassables en vue du règlement politique global d'un conflit qui n'a que trop duré dans mon pays.

Les événements récents en Abkhazie ne laissent guère de place à l'optimisme et, de mon point de vue, la situation est rendue de manière objective dans le rapport du Secrétaire général. De fait, le processus de paix conduit sous l'égide de l'ONU dans la région passe par une étape critique.

Le régime ethnocratique d'Ardzinba a toujours cherché à faire échouer le processus de paix. À force de refuser tout compromis, il réduit à néant nos efforts de paix et pourrait bien à la longue compromettre irrémédiablement les négociations. Dans ce contexte, l'organisation illégale de prétendues élections présidentielles par les séparatistes abkhazes le 3 octobre 2004 n'a été qu'une tentative de plus pour imprégner de légalité les modifications intervenues dans la population du fait du conflit. Ces élections ont été organisées avec un mépris souverain de la prise de position de la communauté internationale dans les maintes résolutions et déclarations présidentielles du Conseil de sécurité, où elle les a déclarées illégales alors que 300 000 Géorgiens étaient chassés de la région. Ces élections n'ont même pas réussi à conserver l'apparence d'un processus démocratique puisque, mis à part le fait qu'elles ont été tenues en violation du droit international, elles se sont déroulées dans un environnement où la violence et les violations des droits de l'homme sont la norme.

Dans ce contexte, le Ministère de la Fédération de Russie qui, dans une déclaration datée du 4 octobre 2004, a fait l'éloge de ce processus électoral « calme et démocratique » semble bien être le seul à avoir fait entendre une note discordante dans la communauté internationale. Alors que la tension dans la région est à son maximum, attisée par la présence de groupes terroristes connus sous le nom de Confédération des montagnards et placés sous la direction du tristement illustre Shamil Basayev, la situation est tout sauf calme. Pour plus de clarté, je rappelle que,

dans les années 90, Shamil Basayev a exercé les fonctions de ministre de la défense adjoint du régime séparatiste.

En outre, la présence des groupes terroristes étrangers de la Confédération souligne le problème grave que pose l'afflux illégal d'armes et de groupes armés à travers la section abkhaze de la frontière entre la Russie et la Géorgie, ouverte de manière unilatérale. Particulièrement au lendemain de la tragédie de Beslan, la politique frontalière de la Fédération de Russie est contraire aux véritables intérêts qui sont de lutter contre le terrorisme et de garantir la sécurité. Il est impossible d'expliquer autrement la fermeture du seul point de contrôle légal à Zemo Larsi et le fait que deux autres points de contrôle, ceux-là illégaux, sont demeurés ouverts dans les régions séparatistes d'Abkhazie et la région de Tskhinvali/Ossétie méridionale. Au bout du compte, ces mesures ont une incidence non pas sur des terroristes éventuels mais sur les citoyens ordinaires et respectueux de la légalité de la Géorgie, de la Fédération de Russie et de l'Arménie, dont les intérêts sont principalement compromis par le caractère imprévisible du régime de fermeture des frontières. Les nombreuses plaintes déposées par la Géorgie à ce sujet sont restées sans écho.

La détérioration de la situation dans la région a été précédée par une intervention et une ingérence d'une ampleur sans précédent de la part de certains cercles politiques russes en Abkhazie (Géorgie); le Président Poutine lui-même, pour bien manifester l'appui de la Russie, a rencontré publiquement l'un des « candidats à la présidence de l'Abkhazie ». Les milieux politiques et les artistes populaires russes ont été mobilisés à l'appui du favori du Kremlin.

La « campagne électorale » s'est déroulée sur fond de réouverture de la liaison ferroviaire entre Moscou et Soukhoumi, hors service depuis 12 ans. La Géorgie a protesté contre cette réouverture dans laquelle elle voit une atteinte à sa souveraineté et une violation du droit international, attestées par la gravité du tort porté au processus de paix mené sous l'égide de l'ONU du fait de la rupture des engagements pris. La formule du Président Poutine, selon laquelle il doit y avoir synchronisation entre l'exécution de projets économiques dans la région et le retour de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays, est soit complètement ignorée soit retournée de manière cynique par l'affirmation que les retours se sont déjà opérés dans le district de Gali. Ceux qui tentent de tirer parti des violences et intimidations subies quasi quotidiennement par les personnes qui regagnent leurs foyers de leur propre chef confondent délibérément un retour organisé dans la sécurité et la dignité et son antithèse.

Monsieur le Président, en dépit de ces événements complexes, le Gouvernement géorgien est fermement décidé à reprendre les négociations en vue du règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie) avec n'importe quel dirigeant qui succédera à M. Ardzinba. Toutefois, pour progresser dans ce domaine, il faudrait que la partie abkhaze témoigne de la volonté politique voulue pour participer de manière constructive aux négociations, en particulier sur ce que l'on a appelé le document de Boden au sujet des « Principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » ainsi que l'ouverture d'une antenne du Bureau pour les droits de l'homme à Gali, qu'elle se penche sur la question de l'enseignement dans leur langue maternelle pour les enfants géorgiens et qu'elle accepte le déploiement d'une composante police civile de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) dans le district de Gali, déploiement qui,

comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, ne s'est matérialisé pour l'instant que du côté géorgien où il bénéficie d'une « coopération satisfaisante ».

Il devrait en aller de même pour la partie russe, laquelle doit mettre de côté sa partialité en faveur des séparatistes et tenir compte des intérêts du processus de paix dans son ensemble, en particulier de ceux des milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays, au lieu de protéger avec véhémence et de promouvoir les intérêts des Abkhazes à n'importe quel prix et dans n'importe quelle enceinte internationale.

À cet égard, les points de vue disséminés par la presse russe sont à la fois dangereux et alarmants; l'écrasante majorité des médias parlent de l'Abkhazie comme d'une région de la Fédération de Russie habitée par des citoyens russes, et de la Russie comme si elle avait le devoir de protéger ces derniers contre les « agresseurs » géorgiens par tous les moyens, y compris en ayant recours à la force militaire et à des mercenaires, en intervenant dans le « processus électoral » pour faire passer des hommes politiques inféodés à Moscou, etc. Nombreux sont ceux, en Russie, qui considèrent que ce comportement convient à qui voudrait jouer le rôle de médiateur dans le conflit.

Pour terminer, Monsieur le Président, permettez-moi de revenir sur ce dont je parlais au début de cette lettre : le fait que le processus de paix conduit par l'ONU ne peut avancer que si tous les participants sont disposés à honorer leurs engagements et à négocier de manière constructive, en voulant réellement régler le conflit. S'ils ne le sont pas, les résolutions du Conseil de sécurité ne pourront que devenir de simples exhortations pleines de bonnes intentions lancées par l'organe suprême de l'ONU, dont la mise en œuvre sera livrée aux caprices de la partie abkhaze (pourquoi n'en serait-il pas ainsi, si celle-ci est pratiquement convaincue que son intransigeance ne se heurtera jamais à aucune résistance?).

Monsieur le Président, personne ne nierait que le blocage actuel du processus de règlement du conflit d'Abkhazie (Géorgie), ne peut durer, et qu'il faut donc être résolu à agir pour sortir de l'impasse actuelle – faute de quoi, et je ne peux pas ne pas tirer le signal d'alarme, plus on attendra pour régler ce conflit « gelé », plus il deviendra difficile de trouver un compromis sur lequel bâtir une paix durable.

Le Conseil de sécurité a l'autorité voulue pour prendre la tête du mouvement et relancer le processus de paix conduit par l'ONU, et j'espère qu'il y est disposé. C'est pourquoi nous n'hésitons pas un instant à l'inviter à intensifier sa participation au processus de règlement du conflit d'Abkhazie (Géorgie). Une des mesures qu'il pourrait prendre, selon nous, serait de se rendre sur place en Géorgie, particulièrement à Soukhoumi, pour se rendre compte directement de la réalité sur le terrain et essayer de débloquer le processus de règlement du conflit.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Revaz **Adamia**